

VILLE DE BAR-SUR-SEINE

LE PETIT COURRIER « EDITION SPECIALE » JUIN 2020



INFOS MUNICIPALES

**Annulation des festivités du 13 et 14 juillet 2020
(Retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal
populaire)**



→ Masques à la population

Des masques lavables sont à disposition de la population aux horaires habituels de la Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

La Commune dispose également de visières fabriquées et remises gracieusement par l'UTT de Troyes. Celles-ci sont à disposition des commerçants qui le souhaitent.



→ Vestiaire municipal

Fermé jusqu'en septembre.

→ Marché hebdomadaire

A partir du 15 juin, le dispositif sanitaire appliqué sur notre marché hebdomadaire est levé.

Le port du masque n'est plus obligatoire.

→ Salles communales (Salle polyvalente / Centre d'hébergement/ Club des aînés)

Reprise des locations de salles. Merci de vous rapprocher de la Mairie pour les modalités (03.25.29.80.35).

→ Gymnases (Paul Portier et Val Moré)

Ouverts aux entraînements des associations sportives locales. Se rapprocher du président de l'association concernée.

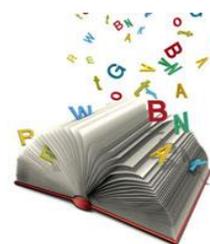
POINT PERMANENCE MAIRIE

- CPAM : fermée jusqu'à nouvel ordre
- Médiatrice Energie : Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois entre 09h00 et 12h00
- CDAD – Permanence juridique : téléphonique uniquement le 1^{er} mercredi de chaque mois
- Conciliateur de justice : les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois sur rendez vous

MEDIATHEQUE

Depuis le 9 juin, la médiathèque a ouvert ses portes au public. Dans un premier temps, seul le secteur adulte est accessible.

Un nombre limité de personnes sera accueilli avec un temps de présence réduit dans l'enceinte de la Médiathèque.



L'usage des ordinateurs ne sera pas possible.

Les lecteurs sont invités à privilégier, en fonction de leurs disponibilités, la réservation en ligne sur le site internet : www.mediatheque.bar-sur-seine.fr

ECOLES

A compter du 22 juin, nos écoles pourront accueillir tous les enfants en appliquant un protocole sanitaire allégé.

Pour rappel, l'école est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans alors si votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, vous devez vous rapprocher de la directrice de l'école maternelle (03.25.29.87.60) pour l'inscription.

Les inscriptions concernant les services municipaux (restauration, garderie, accueil de loisirs) pour l'année scolaire 2020-2021 sont ouvertes jusqu'au 6 juillet 2020.

Le dossier est disponible sur le www.bar-sur-seine.fr et est à renvoyer par mail accompagné des pièces à l'adresse suivante : mairie@bar-sur-seine.fr.

Accueil de loisirs
Vacances du 6 au 31 juillet et du 24 au 31 août
A la conquête de l'Ouest

C'est l'heure de prendre l'air et de s'aérer afin de s'éloigner de cette longue période de confinement ! Cet été, nous allons donc aller à la découverte des éléments naturels en s'inspirant de l'environnement indien.



Au programme des activités :

Connaître les coutumes indiennes, fabrication d'un tipi

Jouer avec les éléments de la nature

Sortie au lac de balade dans la nature

- Accueil de 7h30 à 18h30
- Nombre d'inscriptions limité à 48 enfants
- Aucun camp proposé cette année
- Pour les inscriptions, merci de vous adresser à la Mairie (flyer et fiche d'inscription disponible sur www.bar-sur-seine.fr)
- **Inscription jusqu'au 24 juin dernier délai**



La déchetterie retrouve un fonctionnement normal.

L'accès selon la numérotation des plaques d'immatriculation n'est plus en vigueur.

Cependant, il n'y aura pas d'aide au déchargement ni de prêt de matériel. Gestion assurée par le Communauté de communes du Barséquanais en Champagne, pour tous renseignements contactez les au 03.25.38.26.74

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Eglise Saint Etienne**

Reprise des travaux de l'Eglise Saint Etienne suite à l'arrêt total du chantier en raison de la crise sanitaire que nous avons traversée. Les entreprises sont à pied d'œuvre notamment celles qui sont en charge de la restauration des vitraux. Poursuite de la pose des verrières de doublage sur les baies hautes du chœur.



- **Salle de spectacle / École de musique**

Le désamiantage des bâtiments est terminé.

L'entreprise Masson achève la démolition de l'ancien dojo.

La consultation des entreprises a été lancée et les résultats seront connus en septembre.

